

Réunion du
1^{er} mars 2016

Le 1^{er} mars 2016,

Le Conseil Municipal de la commune d'Amailoux, assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie BRESCIA – Maire - pour la tenue de la session ordinaire à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 22 février 2016.

Présents : Mme BRESCIA Nathalie, Maire –M. LIAUD Patrick 1^{er} Adjoint - Mme BOCHE Delphine, 2^{ème} Adjointe – M. BRACONNIER Mickaël, 3^{ème} Adjoint - Mme BLANCHARD Nelly, 4^{ème} Adjointe –Mme JENOT Julie –M. LERAY Christian – M. DAYAN Frédéric – Mme FAUCHER Diana - M. BROTTIER Franck – M GUILLON Eric - M. BRILLANCEAU Sébastien – Mme LANGFORD Denise –

Absents : M. LUMINEAU Jean-Michel – M. BAZIRE Raymond –

Pouvoir : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code pratique des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame BOCHE Delphine,

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

<p><u>1^{ère} DIVISION :</u> <u>SERVICES GENERAUX</u></p>

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Roland MOTARD délégué de la commune auprès du SIEDS est intervenu pour faire un état des installations du SIEDS sur la commune.

Sont installés :

22 Kms de BTA (triphase) 2% de fil nu le reste en fil isolé,

35 Kms de HTA (22 000 volts),

984 poteaux répertoriés,

50 postes de distribution, dont 1 privé (TDF),

Patrimoine relativement récent, dont la valeur est estimée à 1 millions d'€uros,

8 séparateurs télécommandés (type antenne), gestion à distance, 1 séparateur de réseau,

1 réseau gaz propane,

2 mégawatts sont nécessaires pour alimenter la commune.

L'installation des compteurs intelligents est prévue sur la commune autour de 2020 / 2021.

13 – CONSEIL

Prochaine réunion

Elle est fixée le mardi 12 avril 2016, à 20 heures 30.

Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2016.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à exprimer sur le fond ou la forme du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2016.

Aucun membre ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONVENTIONS - CONTRATS

N° D 12 – 01/03/2016

Convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements de la Commune d'Amailloux affectés à l'exercice des compétences communautaires. Approbation et autorisation de signature.

Madame le Maire donne lecture de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements de la Commune d'Amailloux affectés à l'exercice des compétences communautaires.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

Par 11 voix pour et 2 abstentions :

Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Habilite Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement un Adjoint, à signer la convention ci-annexée,

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente convention.

N° D 13 – 01/03/2016

Convention D'entretien des poteaux incendie Approbation et autorisation de signature.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la convention relative à l'entretien des poteaux incendie est arrivée à échéance depuis le 31 décembre 2015. Le Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) qui en assurait le contrôle jusqu'à cette date, propose de renouveler ce service pour la période 2016 – 2018, soit 3 années. Les conditions sont fixées dans le projet de convention ci-annexée.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

A l'unanimité des membres présents

Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Retient un entretien des poteaux incendie selon la périodicité suivante :

- contrôle triennal par tiers tous les ans,

Habilite Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement un Adjoint, à signer la convention ci-annexée,

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente convention.

<p><u>2^{ème} DIVISION :</u></p> <p><u>SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS</u></p>
--

SUBVENTIONS

Demandes de subvention d'organismes privés.

<u>Organismes</u>	<u>B P 2015</u>	<u>Prévisions 2016</u>
Prévention routière	50 €	50 €
Secours Populaire Français	50 €	50 €
Banque alimentaire des Deux-sèvres	0 €	50 €
Un hôpital pour les enfants	0 €	50 €
Accidentés du travail	50 €	50 €
Restos du cœur	200 € (8 personnes d'Amailloux vont sur Parthenay depuis novembre 2015)	150 €
Un toit en Gâtine	35 € demande pour 2016 35 €	35 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Vote les prévisions 2016,

Dit que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2016.

<p><u>3^{ème} DIVISION :</u></p> <p><u>SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE - BATIMENTS</u> <u>- ASSAINISSEMENT- URBANISME -</u></p>
--

TERRAIN

Parcelle de terrain cadastrée section C
Numéro 48, située à la Milleterie

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'une convention en date du 6 juillet 2004, a été conclue entre La commune d'Amailloux et Monsieur Jean GUILLEUX domicilié 50, Grande Rue à Amailloux, pour la parcelle cadastrée section C parcelle numéro

48, située à La Milleterie, d'une contenance de 50 ares 20 ca.

Cette convention stipule :

- que Monsieur Jean GUILLEUX s'engage à laisser libre à la vente cette parcelle ;
- qu'il en a la libre jouissance ;
- qu'il en paiera les impôts fonciers à compter du 1^{er} juillet 2004.

Par courrier en date du 10 décembre 2015, Monsieur Jean GUILLEUX, fait part de son souhait ne plus exploiter cette parcelle.

Madame le Maire indique qu'elle a deux personnes intéressées pour la reprise de cette parcelle soit sous forme de vente soit sous forme de location.

Le conseil municipal après discussion décide à l'unanimité des membres présents de continuer à louer cette parcelle de terrain sous forme d'une convention, à un exploitant agricole. Il sera mentionné que cette parcelle devra rester libre à la vente.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Aide financière de la commune pour la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif.

Une opération de mises aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif va être déployée sur la commune jusqu'au 30 juillet 2016. A ce titre, le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine pilote cette opération exceptionnelle d'aide technique et financière auprès des propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur dispositif.

Des aides financières par l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres peuvent atteindre entre 60 % et 75 % du montant plafonné des travaux éligibles.

Principe de financement exemple :

Montant de l'opération

coût étude 500 €

coût travaux 8 500 €

TOTAL : 9 000 €

Subvention agence de l'eau : 60 % du montant de l'opération plafonné à 8 500 € soit une subvention de 5 100 €,

Subvention Conseil Départemental : 15 % du montant de l'opération soumis à condition de ressources (barème ANAH), plafonné à 8 500 € soit une subvention de 1 275 €.

Reste à la charge du propriétaire 2 625 €

Afin d'inciter les propriétaires à réaliser les travaux de mises aux normes, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la visite de contrôle de fonctionnement, réalisée fin 2014, d'un montant de 60 €, soit remboursée aux propriétaires qui déposeraient un dossier de demande de réhabilitation avant le mois de juillet 2016.

A titre d'information 101 installations sont concernées.

Bien sûr cette aide sera accordée sous réserve d'autorisation d'ouverture de crédits, et si preuve est faite que les travaux de mises aux normes ont bien été réalisés (attestation du SMEG).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord de principe à cette proposition.

MATERIEL

N° D 14 – 01/03/2016

Achat d'un souffleur.

Madame Le Maire présente au conseil municipal les devis reçus pour le remplacement du souffleur actuel devenu inutilisable.

SARL CHUPIN de Chiché :

Souffleur à dos 4 temps 75,6 cm ³	639 € TTC
--	-----------

SAS GATARD MON BRICO La Chapelle Saint Laurent

Souffleur à dos	657 € TTC
-----------------	-----------

AMAILLOUX AUTO Amailloux

779 € TTC

Souffleur à dos 79,7 cm ³	
--------------------------------------	--

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Retient le devis d'AMAILLOUX AUTO d'un montant de 779 € TTC

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Point sur les travaux des commissions**Carte communale**

Mardi 22 mars réunion d'information et de travail sur la carte communale et l'évolution du PLUI de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Plan Communal de Sauvegarde (P C S)

La prochaine réunion de travail est prévue le jeudi 17 mars 2016, à 20 heures 30.

Informations diverses.**Logement 39, Grande Rue**

Ce logement inoccupé depuis décembre 2014, va être mis gracieusement à la disposition de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour les services accueils de loisirs et accueils péri-éducatif. Il servira d'un espace bureau pour Mesdames CHAIGNEAU Marie-José et DUPONT Anne et aussi de stockage du matériel afférent à ces activités. Ce qui d'allègera le restaurant scolaire qui sert actuellement pour les activités et le rangement du matériel. De plus, la protection maternelle et Infantile (PMI) n'est pas favorable à cette mixité d'utilisation du restaurant scolaire.

Le matériel propre aux écoles sera déposé dans le logement 33, Grande Rue.

En contrepartie de cette mise à disposition, Madame le Maire demande à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine de prioriser les travaux du logement 33, Grande Rue.

M. BRILLANCEAU M. GUILLOU

Mme. FAUCHER